

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n° 2.603.369 dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004.



Concernant
mon adhésion numéro :

9 | 8 | 6 | | | | | | | |

Norwich Libre Option 2

Nom et prénom de l'assuré : E-mail : @
Adresse :
Code postal Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

Nom du support (1)	Code ISIN	Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2)	Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3)	Somme de ces frais
Gamme des OPCVM				
Victoire Sérénité	FR0007032743	0,60%	1,00%(4)	1,60%
Victoire Harmonie	FR0007032719	0,60%	1,80%(5)	2,40%
Victoire Vitalité	FR0007032735	0,60%	2,00%(5)	2,60%
Finabelle Court Terme	FR0007437546	0,60%	0,40%	1,00%
Victoire Obliréa	FR0000014276	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Valorisation	FR0007483797	0,60%	0,60%(6)	1,20%
Victoire Signatures Europe	FR0007066840	0,60%	0,50%(6)	1,10%
Sogeblog Monde	FR0000021362	0,60%	2,40%	3,00%
Victoire Oblig International	FR0000097495	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Convertibles	FR0000014292	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Patrimoine	FR0000291536	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Multigestion	FR0007014444	0,60%	1,00%(7)	1,60%
Victoire Valeurs Françaises	FR0000014268	0,60%	1,79%	2,39%
Victoire France Opportunités	FR0007385000	0,60%	1,50%	2,10%
Victoire Actions Europe	FR0007473798	0,60%	1,00%	1,60%
Victoire Actions Euro	FR0007022108	0,60%	1,50%	2,10%
BNP Paribas Smallcap Euroland C	FR0010128587	0,60%	1,50%	2,10%
(N) Norwich Actions Croissance	FR0007025846	0,60%	1,85%	2,45%
Victoire Amérique	FR0007017488	0,60%	1,00%	1,60%
(N) AXA Indice USA C	FR0000436438	0,60%	1,50%	2,10%
(N) Victoire Valeurs Immobilières	FR0000095465	0,60%	1,19%	1,79%
BNP Paribas Immobilier D	FR0010144550	0,60%	1,50%	2,10%
Eurosociétale	FR0000288417	0,60%	1,80%	2,40%
Etoile Matières Premières	FR0000291775	0,60%	2,40%	3,00%
CSEF (Lux) Global Food B	LU0094988002	0,60%	1,92%	2,52%
CSEF (Lux) Global Financials B	LU0087519863	0,60%	1,92%	2,52%
FF Industrials Fund A	LU0114722902	0,60%	2,00%	2,60%
FCP Saint-Honoré Techno Média	FR0010148940	0,60%	1,80%	2,40%

- (1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau, est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 4 des Dispositions Générales.
- (2) Y inclus le coût de la garantie décès plancher mais hors autres frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales de votre contrat.
- (3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à l'adhésion. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.
- (4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.
- (6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,40% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (7) Ce FCP est un OPCVM d'OPCVM qui pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement.
- (N) Supports rendus éligibles à partir du 21 novembre 2005.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

Fonds nourriciers	Victoire Sérénité	Victoire Signatures Europe	Victoire Valorisation
Fonds maîtres correspondants	Vinci Profil Prudent	Vinci Crédit Europe	Victoire Capitalisation

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'information et/ou des prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers des OPCVM sélectionnés lors de mon adhésion ainsi que de tous les OPCVM figurant comme unités de compte sur mon adhésion à ce jour. A ces notices d'information et/ou prospectus, sont joints, s'il s'agit d'OPCVM nourriciers, les notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM Maîtres correspondants. Je reconnais être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.
- J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.
- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de cette faculté de renonciation sont décrites dans le paragraphe Droit de renonciation de l'article 11 " Les droits qui vous protègent " des Dispositions Générales valant note d'information de mon adhésion.

Fait à le
Signature de l'Adhérent/Assuré Signature et cachet du Conseil



AVIVA COURTAJE
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Adresse postale : Direction des Opérations et des Relations Clients
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Entreprise régie par le code des Assurances
Société Anonyme au capital de 50 326 525 Euros
379 665 011 RCS Nanterre

ADER
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n° 2.603.369 dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004.



Concernant mon adhésion numéro :

9 | 8 | 6 | | | | | | | | | |

Norwich Libre Option 2

Nom et prénom de l'assuré : E-mail : @
Adresse :
Code postal Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

Nom du support (1)	Code ISIN	Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2)	Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3)	Somme de ces frais
Gamme des OPCVM				
Victoire Sérénité	FR0007032743	0,60%	1,00%(4)	1,60%
Victoire Harmonie	FR0007032719	0,60%	1,80%(5)	2,40%
Victoire Vitalité	FR0007032735	0,60%	2,00%(5)	2,60%
Finabelle Court Terme	FR0007437546	0,60%	0,40%	1,00%
Victoire Obliréa	FR0000014276	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Valorisation	FR0007483797	0,60%	0,60%(6)	1,20%
Victoire Signatures Europe	FR0007066840	0,60%	0,50%(6)	1,10%
Sogeblog Monde	FR0000021362	0,60%	2,40%	3,00%
Victoire Oblig International	FR0000097495	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Convertibles	FR0000014292	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Patrimoine	FR0000291536	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Multigestion	FR0007014444	0,60%	1,00%(7)	1,60%
Victoire Valeurs Françaises	FR0000014268	0,60%	1,79%	2,39%
Victoire France Opportunités	FR0007385000	0,60%	1,50%	2,10%
Victoire Actions Europe	FR0007473798	0,60%	1,00%	1,60%
Victoire Actions Euro	FR0007022108	0,60%	1,50%	2,10%
BNP Paribas Smallcap Euroland C	FR0010128587	0,60%	1,50%	2,10%
Norwich Actions Croissance	FR0007025846	0,60%	1,85%	2,45%
(N) Victoire Amérique	FR0007017488	0,60%	1,00%	1,60%
AXA Indice USA C	FR0000436438	0,60%	1,50%	2,10%
(N) Victoire Valeurs Immobilières	FR0000095465	0,60%	1,19%	1,79%
BNP Paribas Immobilier D	FR0010144550	0,60%	1,50%	2,10%
Eurosociétale	FR0000288417	0,60%	1,80%	2,40%
Etoile Matières Premières	FR0000291775	0,60%	2,40%	3,00%
CSEF (Lux) Global Food B	LU0094988002	0,60%	1,92%	2,52%
CSEF (Lux) Global Financials B	LU0087519863	0,60%	1,92%	2,52%
FF Industrials Fund A	LU0114722902	0,60%	2,00%	2,60%
FCP Saint-Honoré Techno Média	FR0010148940	0,60%	1,80%	2,40%

- (1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau, est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 4 des Dispositions Générales.
- (2) Y inclus le coût de la garantie décès plancher mais hors autres frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales de votre contrat.
- (3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à l'adhésion. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.
- (4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.
- (6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,40% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (7) Ce FCP est un OPCVM d'OPCVM qui pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement.
- (N) Supports rendus éligibles à partir du 21 novembre 2005.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

Fonds nourriciers	Victoire Sérénité	Victoire Signatures Europe	Victoire Valorisation
Fonds maîtres correspondants	Vinci Profil Prudent	Vinci Crédit Europe	Victoire Capitalisation

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'information et/ou des prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers des OPCVM sélectionnés lors de mon adhésion ainsi que de tous les OPCVM figurant comme unités de compte sur mon adhésion à ce jour. A ces notices d'information et/ou prospectus, sont joints, s'il s'agit d'OPCVM nourriciers, les notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM Maîtres correspondants. Je reconnais être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.
- J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.
- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de cette faculté de renonciation sont décrites dans le paragraphe Droit de renonciation de l'article 11 "Les droits qui vous protègent" des Dispositions Générales valant note d'information de mon adhésion.

Fait à le
Signature de l'Adhérent/Assuré Signature et cachet du Conseil



AVIVA COURTAJE
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Adresse postale : Direction des Opérations et des Relations Clients
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Entreprise régie par le code des Assurances
Société Anonyme au capital de 50 326 525 Euros
379 665 011 RCS Nanterre

ADER
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n° 2.603.369 dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004.



Concernant mon adhésion numéro :

9 | 8 | 6 | | | | | | | | | |

Norwich Libre Option 2

Nom et prénom de l'assuré : E-mail : @
Adresse :
Code postal Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

Nom du support (1)	Code ISIN	Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2)	Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3)	Somme de ces frais
Gamme des OPCVM				
Victoire Sérénité	FR0007032743	0,60%	1,00%(4)	1,60%
Victoire Harmonie	FR0007032719	0,60%	1,80%(5)	2,40%
Victoire Vitalité	FR0007032735	0,60%	2,00%(5)	2,60%
Finabelle Court Terme	FR0007437546	0,60%	0,40%	1,00%
Victoire Obliréa	FR0000014276	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Valorisation	FR0007483797	0,60%	0,60%(6)	1,20%
Victoire Signatures Europe	FR0007066840	0,60%	0,50%(6)	1,10%
Sogeblog Monde	FR0000021362	0,60%	2,40%	3,00%
Victoire Oblig International	FR0000097495	0,60%	0,95%	1,55%
Victoire Convertibles	FR0000014292	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Patrimoine	FR0000291536	0,60%	1,19%	1,79%
(N) Victoire Multigestion	FR0007014444	0,60%	1,00%(7)	1,60%
Victoire Valeurs Françaises	FR0000014268	0,60%	1,79%	2,39%
Victoire France Opportunités	FR0007385000	0,60%	1,50%	2,10%
Victoire Actions Europe	FR0007473798	0,60%	1,00%	1,60%
Victoire Actions Euro	FR0007022108	0,60%	1,50%	2,10%
BNP Paribas Smallcap Euroland C	FR0010128587	0,60%	1,50%	2,10%
Norwich Actions Croissance	FR0007025846	0,60%	1,85%	2,45%
(N) Victoire Amérique	FR0007017488	0,60%	1,00%	1,60%
AXA Indice USA C	FR0000436438	0,60%	1,50%	2,10%
(N) Victoire Valeurs Immobilières	FR0000095465	0,60%	1,19%	1,79%
BNP Paribas Immobilier D	FR0010144550	0,60%	1,50%	2,10%
Eurosociétale	FR0000288417	0,60%	1,80%	2,40%
Etoile Matières Premières	FR0000291775	0,60%	2,40%	3,00%
CSEF (Lux) Global Food B	LU0094988002	0,60%	1,92%	2,52%
CSEF (Lux) Global Financials B	LU0087519863	0,60%	1,92%	2,52%
FF Industrials Fund A	LU0114722902	0,60%	2,00%	2,60%
FCP Saint-Honoré Techno Média	FR0010148940	0,60%	1,80%	2,40%

- (1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau, est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 4 des Dispositions Générales.
- (2) Y inclus le coût de la garantie décès plancher mais hors autres frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales de votre contrat.
- (3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à l'adhésion. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.
- (4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.
- (6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,40% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.
- (7) Ce FCP est un OPCVM d'OPCVM qui pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement.
- (N) Supports rendus éligibles à partir du 21 novembre 2005.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

Fonds nourriciers	Victoire Sérénité	Victoire Signatures Europe	Victoire Valorisation
Fonds maîtres correspondants	Vinci Profil Prudent	Vinci Crédit Europe	Victoire Capitalisation

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'information et/ou des prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers des OPCVM sélectionnés lors de mon adhésion ainsi que de tous les OPCVM figurant comme unités de compte sur mon adhésion à ce jour. A ces notices d'information et/ou prospectus, sont joints, s'il s'agit d'OPCVM nourriciers, les notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM Maîtres correspondants. Je reconnais être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.
- J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.
- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de cette faculté de renonciation sont décrites dans le paragraphe Droit de renonciation de l'article 11 "Les droits qui vous protègent" des Dispositions Générales valant note d'information de mon adhésion.

Fait à le
Signature de l'Adhérent/Assuré Signature et cachet du Conseil



AVIVA COURTAJE
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Adresse postale : Direction des Opérations et des Relations Clients
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Entreprise régie par le code des Assurances
Société Anonyme au capital de 50 326 525 Euros
379 665 011 RCS Nanterre

ADER
70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex
Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite
Association régie par la loi du 1er juillet 1901